



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-3 et suivants du code du travail)

Entre les soussignés :

L'Association des Disciplines Traditionnelles et des Arts Orientaux (ADTAO)

2 rue de l'hôtel de ville 54670 CUSTINES

06 62 12 26 54

Enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité : **44 540 382 754** auprès du Préfet de la Région Grand Est

N°SIRET : 510 347 156 000 18

N° agrément jeunesse et sport : 54 S 1889

Et

Nom et prénom du ou de la STAGIAIRE :

Adresse :

Profession :

Statut :

☐ salarié(e)

☐ en CDD ☐ en CDI

☐ profession libérale

Objectifs d'entrée en formation professionnelle :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ARTICLE 1 : Objet de la convention

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation ADTAO s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation d'enseignants en Qi Gong et en Tai Chi Chuan**

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation continue prévues par l'article L.6313-1 du Code du Travail.

- OBJECTIFS : Approfondir la pratique des mouvements de ces deux disciplines à travers leur perfectionnement technique et la parfaite connaissance de leurs enchaînements codifiés, acquérir les notions théoriques qui leur sont associées (énergétique et pensée traditionnelle chinoise) et apprendre à les enseigner.
- PROGRAMME : détaillé sur le *livret de formations*.
- DATE, LIEU ET DUREE : en fonction du nombre et de la nature des modules choisis (renseigné en article 7), la formation est ANNUELLE et s'étale d'octobre 2026 à juin 2027, les détails sont indiqués dans le *livret de formations*.
- À l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire et le cas échéant un diplôme sanctionnant sa réussite aux épreuves des évaluations techniques et théoriques (ETT).

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires avant l'entrée en formation

Avoir une pratique physique régulière et des connaissances de base en Qi Gong et/ou en Tai Chi Chuan et souhaiter enseigner ces disciplines.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu d'octobre 2026 à juin 2027.

Le formateur est Yannick Costanza, éducateur sportif, enseignant professionnel depuis 2009 en arts martiaux chinois et en Qi Gong, directeur technique ADTAO.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont décrites dans le *livret de formations*.

ARTICLE 5 : Modalités d'évaluation et de sanction

Une **attestation finale** est délivrée si l'ensemble de la formation a été suivie. Elle comportera la durée, la nature et les objectifs de l'action. Des **évaluations (ETT)** de différents niveaux sont organisées le 19 juin 2027. Elles permettent aux stagiaires de se préparer aux diplômes officiels et de valider de façon progressive leur niveau technique et théorique. Le diplôme correspondant sera remis en fonction de la réussite à l'examen. Le programme détaillé des épreuves se trouve dans le *livret de formations*.

ARTICLE 6 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 7 : Dispositions financières

Les deux formations (Tai Chi Chuan et Qi Gong) sont complémentaires. Il est possible de s'inscrire aux deux ou à une seule d'entre elles (voir détails p.4 du *livret de formations*)

Le prix de l'action de formation dépend des modules choisis.

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement ne pouvant dépasser 30 % du prix total et le solde selon un calendrier établi avec ADTAO.
- Une annexe à la convention pourra établir précisément ce calendrier.

Cocher le(s) module(s) choisi(s) :

☐ Formation annuelle QI GONG (36h) : **360 €**

☐ Formation annuelle complète TAI CHI CHUAN (48h) : **480 €**

Ou

FORMATION ANNUELLE DE TAI CHI CHUAN PAR MODULES :

- ☐ Formation générale Tai Chi Chuan (18h) : **180 €**
- ☐ TUI SHOU / Poussée des mains (18h) : **180 €**
- ☐ ESB (12h) : **120€**

Total pour la formation par modules de Tai Chi Chuan : € (.....heures)

INSCRIPTION AUX ETT (EVALUATIONS TECHNIQUES ET THEORIQUES)
Examens le 19 juin 2027 au gymnase du Déristé de Custines

- ☐ ETT de QI GONG de niveau : **50 €**
- ☐ ETT de TAI CHI CHUAN de niveau : **50 €**

Total général :€ (.....heures)

ARTICLE 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 9 : Différends éventuels

Si un différend ou une contestation ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires, à, le

Le stagiaire

(Nom, prénom et signature)

.....

L'association ADTAO

Représentée par M. Gaëtan MARTINAT
Président